

République Française

Commune du MENIL 88160

Département des Vosges
Canton du Thillot

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 30 du LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt-trois, le lundi 27 novembre 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre En Exercice : 14 prescrit par la loi, à la salle de réunion du conseil municipal, 50 Grande Rue, sous Présents : 11 la présidence de Monsieur Jean-François VIRY, Maire, 12
Date de Convocation : **Présents :** MM VIRY - ANTOINE - CANAL – HOUSSAYE - LAROYENNE - PERRIN – PILET - MMES GROSJEAN - GEORGE – MAI – POIROT PETITJEAN
17 novembre 2023
Date d’Affichage : **Excusé(s) :** Nathalie MONTEMONT (pouvoir à Damien HOUSSAYE) - Huguette PETITJEAN - Christelle PHILIPPE
6 décembre 2023
Absent(s) :
Secrétaire de séance : Patrick PILET

7.1.2 TARIFS COMMUNAUX 2024

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs communaux sont votés chaque année par le conseil municipal, avant le 31 décembre N pour être applicables au 1er janvier N+1.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, **à l’unanimité,**

Vu la délibération du 5 décembre 2022 relative aux tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2023,

PRECISE qu’en raison de l’inflation, Monsieur le Maire propose des augmentations pour 2024 (tarifs étudiés en commission finances le jeudi 16 novembre 2023) pour :


- le tarif de l’eau potable et de l’assainissement
- Les tarifs des locations de salles communales
- Les tarifs divers
- Les tarifs du périscolaire

Restent inchangés :

- Les tarifs du centre aéré, cantine, ACM,
- Les tarifs du cimetière

FIXE comme suit en annexe les tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2024

Annexe 1 : tarifs de location des salles communales	
Annexe 2 : tarifs divers	
Annexe 3 : tarifs périscolaire	
Annexe 4 : concessions cimetière	
Annexe 5 : tarifs eau et assainissement	


Jean-François VIRY
2023.12.06 12:00:26 +0100
Ref:20231206_114802_1-1-O
Signature numérique
le Maire



Tél. : 03 29 25 02 44

Nouveaux tarifs applicables concernant les services périscolaires

Ces tarifs ont été approuvés par le conseil municipal le **27/11/2023** et seront appliqués à compter du **1^{er}/01/2024**. (Confère délibération jointe).

Pour 2024, seuls les tarifs périscolaires (garderie matin et soir) ont augmenté de 5%. Les autres tarifs restent à l'identique qu'en 2023.

Ces tarifs concernent **tous les enfants scolarisés au Ménil.**

1. Tarifs Périscolaire

	QF inf ou égal à 800€00	QF sup à 800€00
Tarif applicable	La ½ heure : 0.68€	La ½ heure : 1.21€
	Une heure : 1.36€	Une heure : 2.42€

2. Tarifs ACM mercredis

Tarif de base	Accueil régulier les mercredis matin (<i>enfants inscrits à l'année</i>)		Accueil ponctuel	
	Enfants scolarisés au Ménil			
	QF inf ou égal à 800€00	QF sup à 800€00	QF inf ou égal à 800€00	QF sup à 800€00
Tarif applicable	8.60€	10.70€	10.70€	12.85€
	Enfants scolarisés dans une autre commune			
Tarif applicable	10.70€	12.85€	12.85€	15€

3. Tarifs Cantine

Tarif applicable	5.60€
------------------	--------------

Prix également appliqué pour oubli d'inscription d'enfant (pénalité à compter du deuxième oubli).

Enfant allergique fournissant le repas : garderie midi : **1€75/jour**

4. Tarifs ALSH (petites vacances et juillet)

		Prix à la journée	
		Inférieur ou égal à 800€00	Supérieur à 800€00
Tarif applicable	Sans repas	16.90€	19.15€
Tarif applicable	Avec repas	23.45€	25.70€
Tarif applicable	Camp (pension complète)	28.25€	29.45€

De ces tarifs, les aides à déduire par journée et par enfant :

1) La participation communale pour les enfants scolarisés au Ménil :

- **2,25€** par jour et par enfant-

2) La participation de la caisse d'allocation familiale des Vosges (prestation de service : **4,63€** par jour)

50, Grande Rue - 88160 LE MENIL - site : le-menil.fr
commune-le-menil@orange.fr